

16.10.2025 - 08:00 Uhr

## Fin de la 3G : des véhicules perdent l'appel d'urgence automatique



Vernier/Ostermundigen (ots) -

**En Suisse, la désactivation complète du réseau 3G prévue pour fin 2025 aura un impact direct sur les automobilistes : l'eCall, l'appel automatique d'urgence intégré à certains véhicules, ne pourra plus fonctionner sur les modèles équipés uniquement de modules 3G. Pour certains véhicules plus anciens, aucune solution ne sera possible pour maintenir ce service qui peut potentiellement sauver des vies.**

En Suisse, la 3G va disparaître d'ici la fin de l'année et la 4G ainsi que la 5G deviennent indispensables pour assurer le fonctionnement du système eCall. L'arrêt des anciens réseaux impacte directement la communication d'urgence embarquée : seuls les véhicules récents, compatibles avec les technologies actuelles, continueront à pouvoir utiliser ce dispositif.

### **eCall : un système conçu pour sauver des vies**

Le service d'appel d'urgence est obligatoire pour les voitures de tourisme et de livraison homologuées en Europe et en Suisse depuis le 31 mars 2018. Ce dispositif établit automatiquement une connexion vocale entre les occupants du véhicule et une centrale d'urgence lors d'accidents graves, dont le TCS qui a géré en 2024 plus de 2'700 appels de ce type. En cas de collision, notamment lorsque les airbags se déclenchent, le véhicule transmet automatiquement des informations essentielles : heure et lieu de l'accident, type de motorisation et nombre d'occupants attachés. Une communication vocale permet également aux opérateurs de mieux comprendre la situation et d'adapter la chaîne des secours. L'eCall peut aussi être activé manuellement par l'occupant au travers d'un bouton SOS, assurant ainsi une communication d'urgence, même si l'alerte ne se déclenche pas automatiquement.

### **L'année de production du véhicule : un facteur déterminant**

Ce sont principalement les modèles d'avant 2018 qui peuvent être concernés par la fin du réseau 3G. Sur le site de certains constructeurs, il est possible de vérifier si un véhicule est affecté et si des mises à jour permettent de continuer à bénéficier du système eCall. Les concessionnaires et garages agréés peuvent également fournir ces informations. Les véhicules équipés uniquement de modules 3G ne pourront plus utiliser le système eCall. Pour certains modèles anciens, aucune mise à jour n'est possible, rendant ces dispositifs d'urgence définitivement

inaccessibles. Des solutions de seconde monte existent sur le marché, comme des adaptateurs pour prise 12V (allume-cigare). Toutefois, ces dispositifs doivent en général être reliés à un téléphone portable, et les appels aboutissent alors vers les numéros d'urgence enregistrés dans le téléphone. En revanche, les véhicules plus récents, compatibles 4G ou 5G, continueront de bénéficier du service eCall.

### Que faire en cas d'urgence

En cas d'accident ou de situation critique, il est possible de contacter les numéros d'urgence suivants : police 117, pompiers 118, ambulance 144 et urgences générales 112 (valable dans toute l'Union européenne). De plus, les membres du TCS peuvent passer des appels d'urgence géolocalisés via l'application TCS, utilisable partout, y compris à ski ou en randonnée. L'application est gratuite et permet, en Suisse, de transmettre automatiquement la localisation lors de l'appel, facilitant ainsi une assistance rapide en cas de panne ou d'accident.

### Les possibilités d'appeler à l'aide

- Les numéros d'urgence 144, 118, 117 ou 112
- Avec l'application du TCS il est possible d'effectuer des appels d'urgence géolocalisés (assistance en cas de panne/accident).
- L'application est gratuite et utilisable partout, y compris à ski ou en randonnée. En Suisse, la localisation est transmise automatiquement avec l'appel d'urgence.

Contact:

Jordan Girod, porte-parole du TCS  
Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | [jordan.girod@tcs.ch](mailto:jordan.girod@tcs.ch)

### Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100935955> abgerufen werden.